



# Bulletin Tijdschrift

ALLIANCE NUMISMATIQUE EUROPÉENNE  
EUROPEES GENOOTSCHAP VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE

VOL. XVII (1967) N° 11

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

## TWEE ONBEKENDE BELGISCHE NOODGELDBRIEFJES 1914-1918

**Namelijk van de gemeente Haasdonck bij Beveren-Waas**

Op 3 november werd door het plaatselijk college : de heren Aloïsius Boeye, burgemeester, en de heren Vitalis Broeckx en Fredericus Smet, schepenen, beslist noodgeldbriefjes van één en twee frank te laten drukken bij de firma Strijbol-Vercruyssen, Kalkstraat, te Sint-Niklaas-Waas (1).

De druk kwam eerst klaar begin 1915 en werd te Haasdonk besteld. De beide briefjes werden gedrukt op dun, wit, glanzend papier.

Beschrijving van beide stukken :

*Twee frank* : afmetingen : 10,9 × 8 cm. De ondergrond is een lichtgroen versieringsmotief : een omlijstend kader, dat rechts en links een 2 vertoont en in het midden een kring w.i. gedrukt : PLAATS/VOOR DEN / GEMEENTEZEGEL. De eigenlijke tekst is in 't zwart gedrukt : 2 Fr. GEMEENTE HAASDONCK A N° 1960 (dit laatste : aanduiding van de reeks en het volgnummer) / 3 NOVEMBER 1914 /

(1) Die drie heren samen vertegenwoordigden 250 jaren in ouderdom!. In de reeks verslagen van college- en gemeenteraadsvergaderingen is geen verslag te vinden van de eerste beslissingen. Er ontbreken heel wat verslagen uit die oorlogsdagen... er moest noodgedwongen zoveel vergaderd worden.

GOED VOOR TWEE FRANKEN / BETALING GEWAARBORGD  
DOOR DE GEMEENTE. Links onderaan: OP BEVEL / DE GE-  
MEENTESECRETARIS; rechts: HET COLLEGE VAN BURGE-  
MEESTER EN SCHEPENEN. Het briefje draagt geen handteke-  
ning(en).

Een frank: afmetingen: 10,7 × 8 cm. De ondergrond als vorige briefje, doch in roos gedrukt en met vermelding 1. Zo vinden wij: GOED VOOR EEN FRANK — Het bewaarde briefje draagt als serie- en volgnummer A N° 3106. Ook hier geen handtekening(en).

Bijkomende bijzonderheden: Wanneer begin 1915 de bestelling klaar kwam, waren er ter plaatse reeds noodbriefjes van 1 fr. in omloop, uitgegeven door de Bank van de Société Générale de Belgique en daarbij nog Duitse briefjes van 1 Mark. Op dat ogenblik was er meer nood aan pasmunt; zodat een jaar later plaatselijke noodbriefjes van kleinere waarden werden uitgegeven.

Wat gebeurde met de bestelde en afgeleverde briefjes van 2 en 1 frank? Het pak belandde ongeopend op de zolder van het Schoolhuis. Het werd door eenieder blijkbaar totaal vergeten. Bij het overlijden van het schoolhoofd, die dat schoolhuis bewoonde, werd in augustus 1929, bij de verhuizing van diens weduwe, het pak teruggevonden.

De toenmalige gemeentesecretaris besliste het pak helemaal te verbranden op het speelplein van de school, achter gesloten deuren. Zijn wij goed ingelicht, zo waren er slechts twee personen bij deze vernietiging aanwezig: de gemeentesecretaris en 'n onderwijzer, die kort daarop tot schoolhoofd bevorderd werd. De aanwezige onderwijzer redde (tegen het bevel in) 'n vijftal exemplaren van iedere soort briefjes. In 1966 kreeg ik ze bij hem eerder toevallig te zien, en het duurde enkele weken vóór ik een stel in handen kreeg. Het briefje van één frank toont aan de randen brandsporen, waardoor de afmetingen kleiner werden (zie de beschrijving).

Wij nemen de gelegenheid te baat om de gebruikelijke kataloog van deze noodbriefjes<sup>(2)</sup> op punt te stellen, wat Haasdonk aangaat — zie blz. 16:

Onder N° 249 vinden wij HAESDONGK — chans HAASDONK.

Datum van uitgiften en waarden:

- a) I-X-1916 5 en 10 centiemen.
- b) I-VI-1917 10 en 25 centiemen.

(2) *Le Papier-Monnaie belge de nécessité de la Guerre 1914-1918*, door Dr. Arnold KELLER van Berlin en Wladimir OUCHKOFF van Parijs, uitgegeven door ons Europees Genootschap voor Munt- en Penningkunde in 1952 te Antwerpen. De vertaling van de Duitse tekst geschiedde door de zorgen vande toenmalige bestuursleden: R. de Martelaere en Joris Mertens.

Aan de hand van een volledige reeks hebben wij kunnen vaststellen dat in 1916 werden uitgegeven: twee briefjes: het ene van 5 centiem; het andere van 25 centiemen.

Deze vier uitgegeven noodgeldbriefjes zijn allen even groot. Ze meten: 70 × 45 tot 47 mm. (hoogte). De uitgave van 1916 is gedrukt op nogal dik, wit papier. Het papier van de uitgifte 1917 is ook wit maar veel harder en stijver. Al deze briefjes dragen op voor- en keerzijde hetzelfde motief. Op de linkerhelft zien wij het Dorpsplein met kerk en vrijheids(?)-boom; de rechterhelft draagt de teksten en de waarde-aanduiding. In de rechterbovenhoek zien wij op de voorzijde gedrukt: serie- en volgnummer, op de keerzijde staat op die plaats HD (Haasdonk).

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| Kleuren: uitgave 1916: 5 ct. rood | 25 ct. groen |
| uitgave 1917: 10 ct. blauw        | 25 ct. groen |

Naar een plaatselijk getuige verzekert, werden in de jaren 1917-18 verscheidene blauwe briefjes van 10 ct. doorgescheurd en bij onderlinge overeenkomst als 5 ct. aanvaard. Het getuigt alleszins van praktische geest. Wie zei ook weer: geschiedenis moet een tijdje berusten vooraleer ze op punt kan gesteld worden?

*Borgerhout*

PITROORS P. F. J.

## POUR LES NUMISMATES

Les petits états tirent une partie importante de leurs revenus de l'émission de timbres-poste, et, en ce qui concerne notamment la république de Saint-Marin, de la frappe de médailles commémorant le plus souvent l'un ou l'autre événement important. Parmi lesdits événements, citons l'inauguration du chemin de fer Rimini - San Marino, le centenaire de la première monnaie sanmarinaise, l'inauguration des nouveaux locaux de la Caisse d'Épargne, etc..

Disons, à la décharge de ce pays auquel nous sommes particulièrement attaché, que les acquéreurs, tant de timbres que de médailles, n'ont généralement qu'à se féliciter de leurs achats. Les tirages réduits assurent, en effet, après quelques années, une plus-value importante aux vignettes postales, ces minuscules fenêtres ouvertes sur le vaste monde, ou aux médailles, ces monuments fixes et indubitables de l'histoire, comme les qualifiait La Bruyère.

Ainsi que nous en informe un avis du secrétariat d'État pour les Affaires intérieures et les Finances de l'antique république apennine, une série de trois médailles d'or sera émise en septembre prochain. L'une montre le saint fondateur, Marino; la seconde rappellera son ami, saint Léon et la troisième enfin honorera sainte Agathe, la protectrice du pays. Le revers, commun aux trois mé-

dailles, portera — nous citons la circulaire administrative — les armoiries officielles de la République.

Des reproductions photographiques illustrent ladite circulaire et, les ayant examinées à l'aide d'une forte loupe, nous sommes allés d'étonnement en étonnement.

De l'avvers des deux premières médailles évoquant les saints Marino et Léon, nous dirons qu'il est honnête, sans plus. Mais en ce qui concerne le droit de la troisième et le revers commun aux trois pièces, force nous est de dire que l'auteur, le prof. F. T. Sgarlata, a pris beaucoup de liberté, et nous sommes étonné de ce que les autorités sammarinaises aient donné leur accord pour la frappe de ces médailles... Mieux, qu'elles en assurent la diffusion!

Expliquons nous... Les *Acta Sanctorum* des Bollandistes nous apprennent qu'Agathe, fille d'un important personnage de Palerme, fut condamnée à mort par son père, pour s'être convertie au christianisme. Elle fut martyrisée à Catane, en l'an 251, et le bourreau lui arracha les seins.

Le splendide vitrail qui, à Saint-Marin, éclaire la chapelle Sainte-Agathe, montre de façon saisissante le supplice de la jeune vierge.

Or, que lisons-nous dans l'avis rappelé plus haut? « Que la médaille représente la vierge catanaise avec les marques de son martyre ». Et l'examen à la loupe montre une jeune femme aux seins intacts, mais dont les mains et les pieds montrent nettement les plaies qu'aurait causé la crucifixion!

De plus, pourquoi le texte gravé autour de l'image de la sainte l'appelle-t-il *patronne*, alors que l'inscription qui entoure l'effigie ornant la croix de l'ordre équestre de Sainte-Agathe mentionne *protectrice*?

Disons ici que ce n'est que depuis 1740 que Saint-Marin, dont la fondation remonte à l'an 365, honore la mémoire de sainte Agathe. Nous ne nous attarderons pas à en expliquer ici la raison.

Parlons à présent du revers de nos médailles qui, rappelons-le, montrerait les *armoiries officielles* de l'État.



Le cliché ci-contre reproduit ces armoiries dont nous noterons la forme, dite italienne de l'écu, la couronne fermée (emblème de la souveraineté) qui le surmonte et les rameaux de laurier (à gauche) et de chêne (à droite), réunis sous l'écu.

Or que voit-on sur les médailles?

Un écu du type dit anglais, surmonté d'une couronne murale de laquelle pendent, tels les fanons d'une mitre ou d'une tiare, deux cordelières aux entrelacs nombreux qui, à leur extrémité, comme dans un dessin surréaliste, se transforment en rameaux feuillus. Le rameau de gauche n'est pas du laurier aux baies quasi collées à la base des feuilles, mais bien une branche de cerisier aux fruits reconnaissables à leur longue queue!

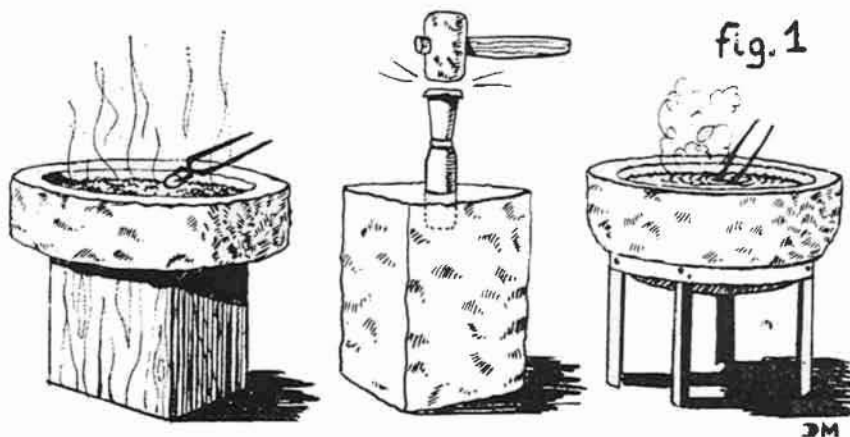
Si l'on veut bien admettre que, tel un patronyme, des armoiries ne tolèrent aucune fantaisie ou modification, l'on ne pourra que regretter la fantaisie qui a présidé à la réalisation de ces médailles sammarinaises. Il n'en reste pas moins que, comme toutes celles qui ont été émises auparavant, elles seront recherchées par de nombreux numismates ou de simples amis de la vieille République.

Charles JONCKER

\* \* \*

## LES TECHNIQUES DE FRAPPE À TRAVERS LES ÂGES

Comme chacun le sait, les premières monnaies sont originaires de Lydie (Sardis); elles consistaient en des globules d'électrum, que charriaient certains fleuves (le Pactole entr'autres). Ces pastilles de forme ovoïde étaient recueillies, et elles circulèrent longtemps sans aucune marque, comme des lingots. Nous pouvons croire que déjà en ces temps reculés des gens peu scrupuleux falsifiaient ces lingots. Ces pratiques ont amené de grands marchands puis ensuite des souverains à marquer leur « numéraire » afin d'en garantir l'aloi. Pour ce faire, la pastille d'électrum était chauffée afin de la rendre plus molle et de ce fait elle offre moins de résistance lors de la frappe. Lorsque la maniabilité voulue était atteinte, on posait le coin sur une pièce de métal fixée profondément dans un billot de bois et dont l'extrémité supérieure présentait une saillie, en forme de carré divisé en 4 ou 5 parties, celle-ci était destinée à empêcher le coin de sauter pendant l'opération de la frappe. Le monnayeur s'approchait alors tenant de la main gauche une pièce de métal cylindrique, portant un motif gravé en creux dans sa partie inférieure. Celle-ci était posée sur la pastille et l'ouvrier appliquait alors un grand coup avec un lourd maillet sur la partie supérieure du cylindre qui est un coin monétaire. La dernière opération consistait à plonger la monnaie ainsi obtenue dans un bain d'eau froide (Fig. 1). Ces monnaies étaient assez primitives mais leur utilisation



fait « boule de neige » et atteint la côte de ce qui est maintenant la Turquie ; là à Ephèse, nous, trouvons pour la première fois une inscription dénonçant son origine, « Je suis le signe de Phanes ». Le dessin de ces monnaies est d'ailleurs moins primitif et certains auteurs affirment, avec raison nous semble-t-il, que les anciens se sont inspirés des cylindres (Sceaux) utilisés alors à cacheter la cire pour la conception de leurs monnaies. Très rapidement, le droit de frappe échappe aux marchands et se limite aux monarques, nombreux d'ailleurs, de cette époque. Ceux-ci, au fil des ans, deviennent de plus en plus jaloux de ce droit régalien, et les peines les plus sévères punissaient les faux monnayeurs. Vous serez sans doute étonnés de constater que cette technique primitive n'a que peu évolué depuis 25 siècles ; elle est encore de nos jours employée, seuls les moyens ont évolué et la force des muscles a été remplacée par celle de la presse. Bien entendu la production était à cette époque plus faible, quoique lorsqu'il nous est donné de pouvoir la connaître, nous restons étonnés de la dextérité des monnayeurs d'autant. Outre le fait de cette technique rudimentaire, la manipulation à chaud des flans, le bris et l'usure prématurée des coins (qui n'étaient pas encore d'acier) freinaient la cadence (Un auteur américain, un tantinet farfelu, prétend même que le nombre de doigts écrasés était aussi un facteur de ralentissement).

Si les Lydiens furent les inventeurs de la monnaie, les Grecs en furent les artistes. Leurs créations ne sont que beautés et splendeurs que nos pauvres artistes actuels même ne sont pas à même de recréer. Une nouvelle évolution se fait jour dans le fait que le revers avec son incision carrée disparaît au bénéfice d'un dessin en tous points aussi parfait que celui du droit. De plus, c'est aux

Grecs, grands commerçants, que nous devons la diffusion de l'emploi de la monnaie dans tout le bassin méditerranéen.

Les Romains employèrent tout d'abord le bronze et comme ces pièces étaient d'un module extraordinairement grand, ils furent obligés de procéder à un coulage des pièces, de préférence à la frappe, les grandes surfaces offrant trop de résistance. Le résultat n'est pas très joli et les as primitifs reflètent par leur facture rudimentaire cette technique. Les Aes grave ne sont que des disques de bronze avec au droit un Janus et au revers une proue d'une facture molle et sans beauté ; les Aes Signatum beaucoup plus grands et plus lourds encore, sont des plaques rectangulaires portant l'empreinte de divers bétails, enfin nous voyons apparaître l'Aes Grave plus petit ; il diminue encore au fil des ans et on commence à user de la frappe pour sa fabrication. Les Romains employèrent le système primitif que les Grecs avaient hérité des Lydiens, mais la patience, l'esprit méthodique et logique des Latins font que la conception du dessin se différencie tout de suite de celle de leurs prédécesseurs.

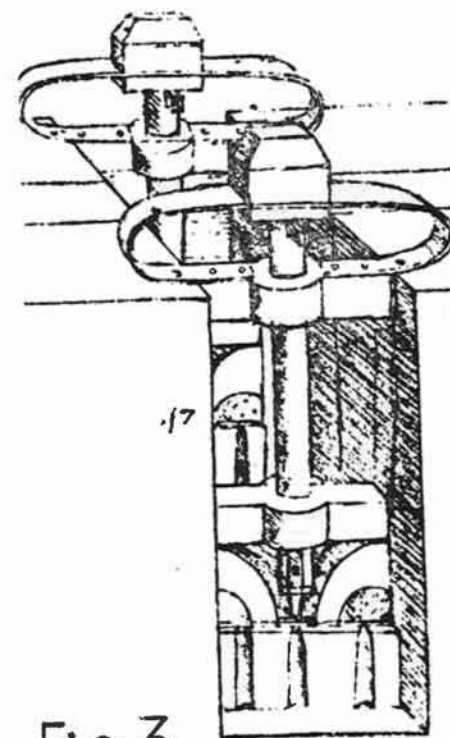
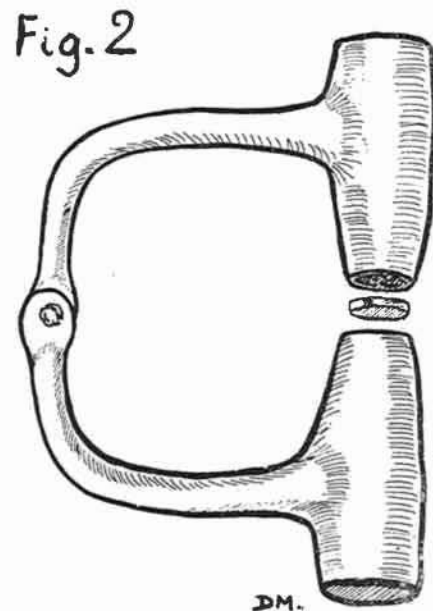
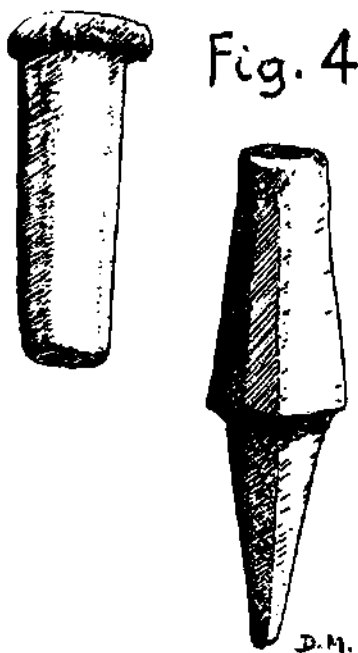


Fig. 3

De plus, sous l'empire les coins sont modifiés, ils sont fixés par paire (Fig. 2) et le coin inférieur (pile), libre, est simplement posé sur le cepeau. Pour les monnaies romaines, il subsiste encore une énigme : en effet les grands modules (sesterces et dupondii) étaient-ils frappés de manière conventionnelle malgré leurs grandes surfaces ? Une théorie intéressante existe ; le lièvre avait été soulevé par Dupriez (1) et depuis des numismates l'ont reprise et elle est sujette à de nombreuses discussions parmi les spécialistes. Aucun n'a pu fournir une preuve concrète pour la confirmer ou l'infirmer ; il s'agit de l'emploi du mouton pour la frappe des grandes pièces. La théorie est flatteuse si nous considérons outre qu'elle apporte une solution plausible à ce problème, il faut constater que les Romains connaissaient le mouton. De plus Léonard De Vinci, au seuil de la Renaissance, a imaginé une machine à faire de la monnaie, basée sur l'emploi du mouton (fig. 3).

Nous ne nous étendrons que peu sur les techniques employées depuis le moyen âge, nous en avons longuement parlé dans la partie qui



(1) Charles DUPRIEZ, *Monnaies et essais monétaires du Royaume de Belgique et du Congo belge*, p. 404-405, Bruxelles, 1949.

**CATALOGUE DES MONNAIES ÉMISES  
PAR LES PROVINCES MÉRIDIIONALES  
RÉVOLTÉES CONTRE  
LEURS SOUVERAINS LÉGITIMES**

(+ monnaies de siège)

XXXIX

Siège d'Anvers 1814

**A) Au nom de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>.**

**Historique :** 1814... pressées de toutes parts, les armées françaises reculent, c'est le crépuscule de l'Empire. Le général Carnot s'enferme avec des troupes à l'intérieur d'Anvers, ville apte à soutenir un long siège, afin de conserver ce port à la France. Dès les premiers jours de février le général prussien Bulow et le général anglais Graham investissent la ville. Comme l'avait prévu Carnot, la ville résiste magnifiquement et le 2 avril 1814 Napoléon abdique.

Devant le manque de numéraire, Carnot dut le 10 et 16 mars 1814 prendre des arrêtés prescrivant la frappe de pièces de 10 et 5 centimes avec le bronze des canons de marine. Wolschot, ancien graveur de l'ancienne Monnaie d'Anvers se mit à l'ouvrage dans son atelier de la place du Meir.

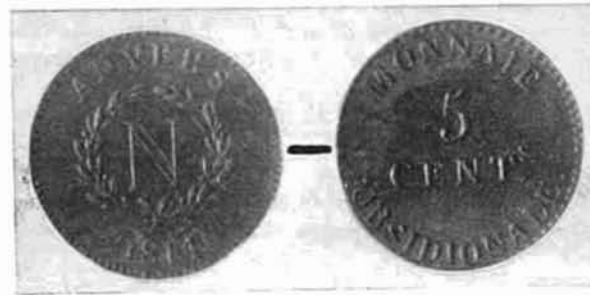
1. **Cinq centimes** (grand module) 1814 (180 exemplaires).

ᵈ/ .N dans une couronne de lauriers attachés par un ruban, au dessus ANVERS et en dessous 1814.

ᵣ/ .5.-CENT. en plein champ ; au dessus MONNAIE et en dessous OBSIDIONALE.

Cette pièce qui est la première fabriquée mesure 34 mm.. Après la fabrication de 180 exemplaires le moule cassa et à l'avenir ce grand diamètre fut réservé aux pièces de 10 centimes.

De Mey 135,



2. **Dix centimes** 1814 (7.500 exemplaires).

ᵈ/ Comme la pièce précédente.

ᵣ/ Sauf valeur comme la pièce précédente.

De Mey 136.

Variétés :

3. Lettre W sous la couronne. De Mey 136a, Mazard 627b.

4. Lettre W sous le N. De Mey 136b, Mazard 627d (avec le n° 3 28.500 ex.).

5. Lettre R sous le ruban, D. M. 136c Mazard 627c (65.688 exemplaires).

Ces pièces (101.688 ex.) proviennent de l'atelier de Wolschot, elles furent fabriquées du 12 mars au 12 avril 1814.

6. Idem mais les initiales J.L.G.P. se trouvent sous le ruban.

Fabriquées au chantier de l'arsenal de l'armée par les militaires, les coins de ces monnaies sont gravés par Jean-Louis Gagnapain. Du 7 avril au 18 avril il fut frappé 16.800 exemplaires de cette pièce.

7. **Cinq centimes** 1814 (2.820 exemplaires).

ᵈ/ et ᵣ/ comme le n° 1 (petit module).

Cette pièce a été frappée au mouton dans les atelier de Wolschot. De Mey 137, Mazard 628c.



8. **Idem** mais lettre V sous le N (4.208 exemplaires).

Pièces frappées au balancier par Wolschot mais gravées par Van de Goor.

De Mey 137a, Mazard 628.

L'atelier de la place du Meir fabriqua du 15 mars au 18 avril 14.028 pièces de 5 centimes.

9. Comme le n° 7 mais avec les initiales J.L.G.P. sous le ruban.

L'arsenal fabriqua de 5 au 18 avril 16.800 exemplaires de cette pièce.

Nous connaissons des « essais » en or et en argent de cette pièce, ceux-ci furent fabriqués à la fin du siècle dernier pour la collection Ferrari de la Renotiére.

Il existe également des essais de cuivre jaune, de plomb et d'étain que nous supposons être d'époque.

## **ALLIANCE NUMISMATIQUE EUROPÉENNE**

**Section de Charleroi : Procès-verbal de la séance du 17.9.1967.**

La séance est ouverte à 10h.15 sous la présidence de Maître Ausselet. Depuis 9h.30 environ- 70 membres se pressaient dans les 2 locaux habituels des « Mille Colonnes ».

Après la distribution par le secrétaire de la nouvelle 20 sols en argent du Pérou, commémorant une bataille peu connue dans l'histoire, et des brochures du bulletin, M. le président demande quelques instants d'attention et de silence.

Il pose à l'assemblée la question de savoir si l'un ou l'autre membre voit une objection à ce que la réunion mensuelle soit organisée le deuxième au lieu du troisième dimanche du mois, ce changement permettant d'espérer la présence de plusieurs membres d'autres sections et la réalisation d'opérations plus nombreuses.

Aucune objection n'étant présentée, la dite proposition est acceptée à l'unanimité.

Dans ces conditions, la séance annuelle des « échanges » inter-membres est fixée au 2me dimanche de novembre.

## **LA MONNAIE ROYALE DE BELGIQUE COMMUNIQUE**

Il ne reste plus qu'une centaine de pièces d'or et un millier de pièces d'argent commémorant le millénaire de la Monnaie de Bruxelles. Ceux qui désireraient encore acquérir des exemplaires, doivent s'adresser sans retard, directement à la Monnaie royale de Belgique 95, Rue Hôtel des Monnaies à Bruxelles 6.